

## **Le passif processif et ses concurrents. Définition et quelques particularités**

**Claude Muller**

*dans : Lene Schøsler (Ed.) : Le passif, Etudes Romanes 45, Museum Tusulanum Press, University of Copenhagen, p. 49-69.*

### 1. Introduction<sup>1</sup>

Nous allons supposer dans ce qui suit que le passif a une définition sémantique, en termes de visée du locuteur, qui peut se définir comme une « diathèse » cherchant à obtenir un certain « rang » inhabituel à une des prédications actant-action verbale, et une définition grammaticale, en termes d'adaptation du verbe<sup>2</sup> à une hiérarchie non canonique de ses actants. Cette adaptation passe par des degrés variables de grammaticalisation (dans le sens où cette grammaticalisation est plus ou moins forte). Le français offre un vaste éventail de diathèses de type passif, mais ces diathèses sont faiblement grammaticalisées. On verra que dans cette optique, le passif au sens strict doit être défini comme un procédé grammaticalisé de mise à l'écart de l'agent, ce qui pose la question des rapports entre le passif et l'impersonnel.

La grammaticalisation d'une « voix » passive, au sens de la grammaire traditionnelle, utilise un auxiliaire qui ne se distingue pas morphologiquement de la copule (au sens classique: le verbe qui sert à attribuer une propriété à un objet). Il en résulte plusieurs constructions de type passif: le passif « processif », le plus proche par l'aspect verbal d'un passif grammatical, respectant les propriétés aspectuelles propres de l'action verbale, et ce qu'on appelle parfois le passif adjectival, défectif et plus contraint, dans lequel l'auxiliaire a le sens de la copule: son lien avec le passif au sens processif est plus aléatoire, et tient surtout à la relation d'implication qui en fait une conséquence stative possible du passif processif, maintenant plus ou moins nettement le système actancier du verbe. Au-delà, on trouve la construction purement adjectivale du participe passé.

On sait qu'il y a une part d'arbitraire dans les dénominations grammaticales. La question est donc moins de trouver des limites à ce qui peut être considéré comme passif, que de voir s'il existe un noyau dur, dont les caractéristiques dessinent un passif prototypique, et des constructions déviantes de ce point de vue. C'est ce qu'on va examiner.

### 2. Hiérarchie des relations prédicatives et variations de diathèse dans la voix active.

Chaque prédicat verbal est un noeud de relations prédicatives sémantiques. L'analyse des prédicats lexicaux comme des compositions de prédicats sémantiques a été souvent proposée, dans divers cadres théoriques<sup>3</sup>. Il est d'autre

<sup>1</sup> Ce travail doit beaucoup au livre récent de D.Gaetone, ainsi qu'au travail inédit de H.P. Helland.

<sup>2</sup> Je n'exclus pas par analogie un passif des noms (G. Gross 1993), mais je limite mon propos au verbe dans ce qui suit.

<sup>3</sup> Des analyses hiérarchiques de ce type ont été proposées notamment par M.Herslund dans diverses publications, par exemple Herslund 1988; pour des références et une présentation synthétique, cf. Nølke 1994: 94-98. Dans une optique différente, voir les travaux de l'école de M.Gross (notamment à la suite de Gross 1981). Je ne prétends pas proposer ici une analyse détaillée de la structuration de telles relations.

part devenu courant de supposer que l'objet dans une langue comme le français est issu d'un actant « interne », alors que le sujet est décrit comme la grammaticalisation d'un actant « externe » -ce qui suppose aussi une hiérarchie entre les actants.

Examinons un cas simple: celui de la prédication verbale d'action à deux arguments en français. Je supposerai que le prédicat verbal lexical d'action à deux arguments est la combinaison de plusieurs prédications sémantiques: celle qui pose l'existence du procès nu « il y a action de V- »; ensuite, compte non tenu des compléments prépositionnels, celle qui relie ce procès à son argument (distinct) le plus interne, « N subit l'action de V », soit « N devient Vpp » dans le cas d'une action qui est un processus; ensuite encore, celle qui relie le procès à sa source, un agent, « N0 fait que », qui prend pour argument la prédication d'action, ou la prédication argument interne/action.

soit pour:

(1) Pierre mange le biscuit

les prédications:

(1a) Il y a action de manger

(1b) Le biscuit subit l'action de manger (le biscuit devient mangé)

(1c) Pierre fait que le biscuit subit l'action de manger

Le français, comme les autres langues accusatives, propose alors comme diathèse non marquée (la voix active non impersonnelle) la hiérarchie suivante:

Relation agent-action (Relation objet « subissant »-action (Prédication d'existence d'action)))

La relation dominante (agent-action) sera dite « de premier rang ». Il s'agit de la relation actualisée, de celle qui structure la dichotomie superficielle en thème et « prédicat » (dans un sens évidemment bien particulier: le « propos » discursif, assemblage de verbes et compléments).

Peut-on aussi sûrement, et toujours dans le cas de la voix active pour les verbes d'action, décrire la hiérarchie relative entre la prédication patient-action et la prédication d'existence de l'action? Les constructions impersonnelles suggèrent une variante hiérarchique dans laquelle l'ordre est inversé. Il semble logique de voir, dans l'impersonnel, la mise en avant de la prédication d'action verbale, liée au refus ou à l'impossibilité de thématiser un sujet. On remarquera qu'en français, cette construction est fortement contrainte: il existe très peu de verbes « essentiellement » impersonnels, ayant un système d'actants (verbes comme *falloir*, *s'agir de...*). On peut donc dire que la hiérarchie canonique du français est bien celle proposée ci-dessus, mettant au second rang la relation patient-action, et ensuite seulement la prédication d'existence de l'action verbale. Les verbes toujours impersonnels sont ainsi, par nécessité, des verbes atmosphériques (à valence zéro), ou quelques verbes marginaux dont les actants sont très éloignés du sujet prototypique, qui est de type agentif. Le français a d'ailleurs des sujets (donc une relation de premier rang) pour des actants de type « expériment » avec les verbes psychologiques ou les verbes de perception.

Il y a cependant quelque chose qui s'apparente à la diathèse, et qu'il faut sans doute traiter comme tel<sup>4</sup>: c'est l'impersonnel facultatif, qui concerne pour

<sup>4</sup> Bien entendu, il n'y a pas de diathèse à distinguer s'il n'y a pas de choix (verbes à valence zéro (les atmosphériques) et verbes toujours impersonnels). L'idée que l'impersonnel facultatif relève de la diathèse ou de la voix a déjà été avancée (cf. Brahim 1996: 91).

l'essentiel des verbes à premier actant non prototypique, à agent affecté par son action (verbes de déplacement de l'agent par exemple). La voix active du verbe permet cette variation, qui se caractérise précisément, et c'est important pour la suite, par la seule mise en avant de la prédication de l'action, la relation agent-action restant au second rang:

(2) Des gens sont venus  
relation agent-action (prédication d'existence d'action)

(2a) Il est venu des gens  
prédication d'existence d'action (relation agent-action)

Au total donc, on supposera pour la voix active deux diathèses: la diathèse personnelle, qui ordonne toute relation actant-action verbale à un rang supérieur à la prédication d'action verbale, avec un ordre canonique qui impose au premier rang la relation agent-action réalisée en sujet; et la diathèse impersonnelle, très contrainte, qui permet la mise au premier rang de la prédication d'action verbale, et qui n'est usuelle que pour un nombre limité de verbes.

### 3. Définition du passif: changement de rang plutôt que diathèse récessive.

Le passif, souvent décrit depuis Tesnière, à tort à mon avis, comme un cas de « récession actancielle »-à tort parce que la valence du verbe au passif ne change pas<sup>5</sup>-même opinion chez David Gaatone (341) est vu ici comme un changement (changement par rapport à l'ordre canonique dans le verbe simple) de « point de vue » de l'action verbale, changement qui relègue au rang des relations facultativement réalisées la relation prédicative entre le premier argument et le verbe (et même au dernier rang, par rapport aux autres arguments), sans l'oblitérer totalement.

D'où la définition suivante, dérivationnelle, du passif:

Diathèse passive: *reléguer au rang de relation facultative de dernier rang<sup>6</sup> la relation prédicative du premier argument au verbe, avec ou sans modification (temporelle, aspectuelle) dans la sémantique du verbe.*

(Shibatani: defocussing the agent; Gaatone: le support n'est pas le 1er argument).

Comment se concrétise ce changement? Je suivrai encore Gaatone sur deux points: la forme verbale qui permet cette modification hiérarchique est le participe passé; enfin, en français, le seul verbe support régulier du passif est *être*, (du

<sup>5</sup> Du moins en français. La réalisation en tant que circonstanciel n'est pas un critère suffisant pour éliminer le complément d'agent du calcul de la valence.

<sup>6</sup> L'expression « dernier rang » doit être comprise ainsi: la relation du premier actant au verbe vient après les relations objet-verbe, bénéficiaire-verbe, et même la prédication de l'action verbale; elle s'inscrit au niveau des circonstanciels facultatifs (en termes de réalisation grammaticale). L'existence d'une hiérarchie actancielle est clairement visible dans les variations de construction de l'agent de l'infinitif des causatives en *faire*. Dans ces constructions, l'agent a une ultime réalisation possible, comme complément d'agent en *par*, lorsque toutes les autres fonctions sont occupées:

Pierre a fait envoyer une lettre à Marie *par Jean*.

moins, un des emplois de ce verbe), verbe qui peut cependant manquer dans l'énoncé ou être remplacé par une variante aspectuelle<sup>7</sup>.

L'absence de modification aspectuelle ou temporelle ne vaut que pour une partie de ce qu'on peut appeler « passif » en français: ceux qui sont les plus réguliers, et qui permettent le maintien de ces caractéristiques dans le passage de l'actif au passif<sup>8</sup>. L'autre catégorie n'est pas toujours reconnue comme passif: la plupart du temps, elle produit une interprétation accomplie et n'exprime pas son agent (qui reste cependant nécessaire pour le sens)<sup>9</sup>:

(3) La fenêtre est lavée depuis hier

(4) La messe est dite

là où le passif régulier garde l'interprétation du verbe actif:

(3a) La fenêtre est lavée en ce moment même

(4a) La messe est dite par l'évêque en personne

La récession actancielle ne me semble pas un critère valide. Elle existe bien en français, mais on la trouvera plutôt illustrée dans la construction « neutre », qui, contrairement au passif, ne suppose pas un agent implicite:

(5) Jean a cassé la branche

(6) La branche a cassé

Dans (6), rien n'exige un autre « acteur » que la branche elle-même. Aucun agent extérieur n'est requis, et s'il en apparaît un, c'est sous la forme d'un circonstanciel facultatif:

(6a) La branche a cassé (du fait de Jean / sous le poids de Jean...)

Par contre, dans:

(7) La branche a été cassée

l'action verbale ne se conçoit pas sans un agent extérieur, même non mentionné: le phénomène est identique à celui de la construction absolue des transitifs. La phrase équivaut à:

(8) Quelque chose a cassé la branche

Je maintiens donc comme caractéristique du passif l'abaissement hiérarchique de la relation agent-action, et non sa disparition.

Cette conception du passif ne dit rien de précis sur le rang de la prédication patient-action: comme Brahim 1996 ou Gaatone 1998, je supposerai que ce qui caractérise obligatoirement le passif est uniquement la mise à l'écart - pour moi, au dernier rang- de la prédication agent-action. La promotion au premier rang de la prédication patient-action n'est que la conséquence possible de la nouvelle hiérarchie prédicative ainsi créée: cette relation, on l'a vu, est au deuxième rang, et se trouve donc logiquement en position d'accès au premier rang à la voix passive. Cependant, comme l'actant promouvable comme sujet -le patient- n'a rien d'un

<sup>7</sup> La construction verbale utilisant le réfléchi *se* peut aussi être considérée comme une manifestation grammaticalisée de la diathèse passive, avec un domaine d'application plus restreint. On laissera cette question (cf. Lamiroy, 1993).

<sup>8</sup> Pour la tradition grammaticale, il n'y a de passif que dans ce respect des caractéristiques temporelles et aspectuelles du verbe (position de Bonnard, Damourette et Pichon, Togeby, Vikner, entre autres).

<sup>9</sup> Position qui introduit dans la grammaire un passif d'état (de Zustand), accompli, en plus du passif d'action ou de processus (de Vorgang): à la suite d'Engwer 1931, c'est l'analyse de Schmitt Jensen 1963, qui a maintenant droit de cité dans certaines grammaires comme Riegel et al. (1994: 438). Voir sur ces questions Helland, 1997.

sujet prototypique, les conditions de réalisation d'une construction impersonnelle sont réunies. On a alors, de façon assez générale, le choix de deux types de diathèses dans la voix passive:

diathèse personnelle: patient-action ( prédication d'action verbale (.. agent-action))

diathèse impersonnelle: prédication d'action verbale ( patient-action (...agent-action))

#### 4. Autres formes de diathèse et grammaticalisation.

Le choix de « dégrader » la relation agent-verbe n'aboutit pas forcément au passif de la grammaire. Il peut se faire en effet que, dans les constructions à trois arguments, on veuille de plus mettre en avant non la relation objet-action, mais par exemple la relation bénéficiaire-action, comme dans (9):

(9a) Le président du jury a remis à Marie le prix du premier roman

(9) Marie s'est vu remettre le prix du premier roman (par le président du jury)

Dans ce cas, la première place hiérarchique (celle de la prédication explicite) est occupée par la relation bénéficiaire-action, ce qui entraîne des choix grammaticaux particuliers (utilisation de *se voir* comme auxiliaire, emploi de l'infinitif). La grammaticalisation n'est probablement pas aussi aboutie que dans le cas du passif canonique. Il faut noter que ces choix de diathèse incluent des termes non actants dans la démarche de construction de l'énoncé, puisque des prédications de circonstanciels peuvent être mises au premier rang, avec l'auxiliaire *voir*:

(10a) Le stade de France a vu l'équipe nationale de football gagner le Mondial en 1998

(10b) 1998 a vu l'équipe nationale de football gagner le Mondial au stade de France

On notera que notre définition du passif n'inclut pas ces diathèses, parce qu'elle précise qu'aucune autre modification n'est apportée à la hiérarchie actancielle, alors qu'ici, il y a mise au premier rang de relations prédicatives non canoniques.

#### 5. Bilan: deux voix et quatre diathèses pour l'opposition actif/passif

On peut schématiser les hypothèses faites en 1 et 2 par le tableau suivant (verbes à 0, 1 ou 2 actants; le chiffre note le rang de l'actant;  $\exists$  note la prédication de l'action verbale):

*structures d'actants:*  $V(a1, a2)$ ;  $V(a1)$ ;  $V$ .

*hiérarchie des relations prédicatives:*

*avec deux actants:*

*actif personnel:*  $a1V(a2V(\exists V))$ ; *actif impersonnel:*  $\exists V(a1V(a2V))$

*passif personnel:*  $a2V(\exists V \dots(a1V))$ ; *passif impersonnel:*  $\exists V(a2V \dots(a1V))$

*avec un actant:*

*actif personnel:*  $a1V(\exists V)$ ; *actif impersonnel:*  $\exists V(a1V)$

*passif impersonnel:*  $\exists V \dots(a1V)$

à valence zéro:  $\exists V$

On notera:

-qu'il n'y a pas de possibilité de passif pour les verbes à valence zéro; cela s'explique si la diathèse suppose une modification de l'ordre des relations sémantiques prédicatives. Il n'y a rien à modifier ici. Il est intéressant par ailleurs de noter que l'inacceptabilité de:

(11) \*Il a été plu toute la soirée

s'accompagne de l'impression que l'action verbale a un actant caché. En somme, la voix passive supposerait une relation agent-action ici, alors qu'il ne peut pas y en avoir.

-que la formule est presque identique pour l'actif impersonnel à un actant et pour le passif impersonnel des verbes à un actant: c'est normal, si on ne représente que le système actanciel, puisque la mise au dernier rang de la relation agent-verbe, dans le cas du passif, ne peut conduire qu'à une construction impersonnelle dans laquelle la prédication de premier rang est celle de l'action verbale. Il y a pourtant une profonde différence: dans le cas de l'actif impersonnel, la relation *aI V* (premier actant à verbe) vient immédiatement ensuite en rang, ce dont témoignent les propriétés grammaticales de cet actant (obligatoire, construit directement, promouvable comme sujet...); dans le cas du passif impersonnel, la relation *aI V* passe après les relations de verbe à circonstanciel<sup>10</sup>, ce dont témoignent aussi les propriétés du premier actant dans cette construction (facultativité, construction indirecte, après préposition, non promouvable comme sujet). La construction verbale, active ou passive, joue donc un rôle crucial. L'impersonnel (lorsqu'il fait l'objet d'un choix) se contente de mettre au premier rang l'action verbale, *sans changement hiérarchique des autres relations d'actant à verbe*. La construction, active ou passive, régit alors le statut de la relation premier actant/verbe: seconde, ou dernière, ce qui importe sémantiquement et syntaxiquement, même s'il n'y a pas d'autre actant obligatoire: le statut du rapport à l'action de *des tas de gens* en (12) et des dormeurs non identifiés en (13) n'est donc pas le même (en supposant qu'on puisse accepter ces deux constructions<sup>11</sup>, à la limite du possible):

(12) ?Il dormait des tas de gens, dans toutes les pièces de la maison

(13) ?Il a été dormi dans ce lit!

de même, en (14) le statut de *quelqu'un d'important* et celui, en (15), d'un premier actant non identifié, qui serait introduit comme un complément d'agent:

(14) Il est intervenu pour vous quelqu'un d'important

(15) Il a enfin été intervenu auprès de l'autorité de tutelle  
(N. Rivière, 1981:44; repris par Gaatone, 1998: 126)

<sup>10</sup> La construction invariablement impersonnelle en français vient de la quasi impossibilité de faire occuper la position sujet par autre chose qu'un sujet ou un objet. En allemand, le passif impersonnel peut alors avoir dans la position de sujet (caractérisée par le remplacement de l'explétif *es*) un circonstanciel:

Es wurde gestern getanzt

Il a-été hier dansé

=Gestern wurde getanzt

litt.: Hier a-été dansé (On a dansé hier)

<sup>11</sup> Exemples analogues chez Gaatone, 1998:235.

L'opposition est la suivante: la diathèse impersonnelle met au premier rang la prédication d'action verbale; la voix passive met au dernier rang la prédication agent-action. L'actif non marqué laisse par contre cette relation au second rang. La diathèse du passif impersonnel réalise donc une combinaison originale: *mettre au premier rang la prédication de l'action verbale, et au dernier la relation agent-action*, si bien que la seconde relation est la relation objet-verbe. On a donc dans ce cas une diathèse distincte à la fois du passif personnel et de l'impersonnel actif.

## 6. Propriétés particulières du passif impersonnel.

Lorsque les deux constructions impersonnelles sont possibles, on remarque la nette prédilection du passif impersonnel pour l'accompli, à l'inverse de l'actif:

(16) Il dansait plusieurs couples dans la salle de bal

(17) Il a été dansé toute la soirée

vs.:

(16a) ?\*Il a dansé plusieurs couples

(17a) ?\*Il était dansé pendant des heures

Il y a donc une relative spécialisation des impersonnels: l'actif tend à montrer l'action sous son aspect imperfectif, le passif comme un processus achevé.

Dans les deux cas, c'est la prédication d'action qui est au premier rang; mais dans le premier, la relation agent-action reste obligatoire:

(16b) \*Il dansait dans la salle de bal

Dans le cas du passif impersonnel, l'agent est facultativement réalisé: la relation est devenue circonstancielle. En revanche, l'existence d'une autre relation est presque obligatoire: faute de patient, celle d'un circonstanciel quelconque (*toute la soirée* dans l'exemple). Cela rejoint l'observation de Gaatone (1998: 124): les passifs impersonnels de ce type nécessitent un circonstanciel pour que la phrase soit acceptable:

(18) ?\*Il a été fumé

(18a) Il a beaucoup été fumé dans cette salle

La règle, pragmatique, semble être la suivante: qu'au moins une autre relation que la prédication d'action soit visible dans l'énoncé: soit une relation circonstanciel-action, soit la relation agent-action, elle-même mise au rang des circonstanciels comme on l'a vu.

La relégation de la relation agent-action au dernier rang, marquée dans la forme verbale, produit sans autre opération dérivationnelle le passif impersonnel, l'objet restant construit comme objet, ce qui se voit bien dans les passifs impersonnels de verbes intransitifs:

(19) Il a été procédé à une distribution de couvertures

et, dans le cas des transitifs, par la fonction objet à l'accusatif qui subsiste, marquée par la pronominalisation:

(20) Il a été décidé que tu partirais / Il l'a été décidé

Dans ce cas, c'est la prédication d'action verbale qui figure au premier rang. Le passif à promotion de l'objet en sujet tend simplement à rétablir à ce premier rang, et sur le modèle habituel de la structure thème/propos, une relation nom-action, qui se trouve être essentiellement la relation patient-action. De ce point de vue, le choix grammatical du passif (dans le verbe) construit d'abord (en termes dérivationnels) une structure impersonnelle, et ce n'est que dans un second temps

que s'effectue la promotion de l'objet en sujet, sans que cette dernière opération soit vraiment caractéristique du passif grammatical (même si elle exprime un choix de diathèse).

D'autres propriétés du passif impersonnel ont été mises en évidence (N.Rivière, 1981, Gaatone, 1998). Parmi celles-ci, l'obligation d'interpréter le verbe avec un agent, même non exprimé, pas forcément « humain » pour les verbes pluriactanciels (cf. Gaatone, op.cit.: 130). Ainsi, dans le passif impersonnel à complément d'objet, c'est la relation objet-action, si elle est réalisée lexicalement, qui vient immédiatement après la prédication de l'action verbale:

(21) Il a été enterré tout un village par ici, au 18<sup>ème</sup> siècle

sans aucune précision obligatoire sur l'agent, mais un agent non humain me semble possible: par exemple, le sable des dunes.

Par contre, le passif impersonnel des verbes uniactanciels présente des contraintes supplémentaires: le verbe ne peut apparaître seul<sup>12</sup> (cf. (18) ci-dessus), ce qui fait supposer qu'au moins une relation sémantique implicite d'un circonstanciel au verbe doit apparaître (locative, quantificationnelle), peut-être pour que la diathèse soit manifeste, c'est-à-dire pour que la relation à l'agent ait été explicitement mise au dernier rang, comme on l'a supposé: si ce doit être la dernière relation de la hiérarchie, il est donc indispensable que la phrase comporte un autre élément prédicatif intercalé. De plus l'agent, même non exprimé, est nécessairement présent dans l'interprétation et de type « humain »:

(22) \*Il a été fumé pendant des décennies dans cette vallée (par des cheminées d'usine)

me semble impossible.

Ces contraintes ont l'intérêt d'exclure l'hypothèse du passif par réduction d'actant en français. Sinon, où trouver meilleur exemple d'action verbale pure qu'avec ces passifs? Supposons qu'à l'introduction de l'opérateur *être* soit associée une instruction sémantique, qui serait à peu près: mettre l'agent au dernier rang. Cela implique pour les verbes uniactanciels, d'une part la dissociation de l'expression de l'action d'avec celle de l'agent, d'autre part et en contrepartie l'interprétation obligatoire d'un agent, qui est sans doute typiquement humain parce que le trait « humain » est prototypique de l'agentivité. Lorsque le verbe a d'autres actants, cet aspect du sens de la construction perd de son importance parce que l'existence d'au moins une autre relation actant-action, qui est au second rang, permet non l'effacement de la relation agent-action (elle est toujours sémantiquement construite), mais son indifférenciation sémantique.

## 7. L'auxiliaire du passif.

La voix passive, rappelons-le, c'est pour nous l'adaptation de la forme verbale à l'expression de diathèses non canoniques. On a vu que la promotion du patient, normalement objet, en sujet, n'est pas une caractéristique basique du passif, en dépit de son importance sémantique dans les choix de diathèse du locuteur. La voix passive permet seulement de dissocier la construction verbale de l'expression de la relation premier actant-action verbale. En français, si on laisse de côté les

<sup>12</sup> H.Bonnard (article « unipersonnel » cite cependant La Fontaine: *Il fut dansé, sauté, ballé* (=dansé), mais il parle d'emplois « exceptionnels et sans lendemain, imités du latin ».

emplois auxiliaires de *voir* +infinitif, c'est le verbe *être* qui sert à cette fonction. Il en résulte une triple confusion des rôles: dans cet emploi, le verbe passivé est un présent aspectuel, ayant le sens « être en cours », indépendamment du mode d'action (aktionsart) propre au verbe. Il s'oppose d'une part au verbe attributif -la copule- qui relie une propriété (un adjectif) à un terme, et d'autre part à l'auxiliaire de l'accompli de certains verbes à agent affecté par l'action (verbes de déplacement par exemple). Comme la propriété d'un terme peut être le participe passé résultatif, s'y ajoute l'emploi résultatif de *être* + *pp*, par exemple dans la seconde proposition de la phrase suivante:

(23) Le mât a été dressé sur la place, si bien que le mât est (maintenant) dressé sur la place

Dans cette dernière construction, le passif « adjectival » (Helland 1997, 1998; Leclère), le verbe est construit avec le second actant (l'objet de l'action) comme dans le cas du passif processif. Cependant, la construction prend un aspect statif à tous les temps et s'oppose à l'aspect processif du verbe actif et du passif. Au passé, l'ambiguïté subsiste:

(23a) Le mât a été dressé sur la place (à 8h45: processif / pendant une semaine: adjectival)

sans mixité possible:

(23b) \*Le mât a été dressé sur la place à 8h45 pendant une semaine (inacceptable sauf sens processif global avec interprétation habituelle de *pendant une semaine*).

Dans la plupart des cas, l'adjonction du complément d'agent oblige à l'interprétation processive:

(24) Le mât est dressé sur la place par les ouvriers  
n'a pas d'interprétation d'accompli statif. Cependant, on trouve des cas où l'agent est compatible avec l'interprétation adjectivale.

Une véritable voix passive supposerait une forme verbale ayant tous les temps et aspects de la voix active d'un verbe donné. En français, le paradigme est sinon incomplet, du moins peu utilisable dans certains temps comme le présent des verbes d'action<sup>13</sup>:

(25) Le mât est dressé sur la place par les ouvriers

Ce sens « processif » de *être* correspond aux auxiliaires de passif utilisant dans d'autres langues des verbes du sens de *devenir* (allemand *werden*), *venir* (italien *venire*, *andare*) qui s'opposent à des verbes résultatifs (allemand *sein*: être, italien *restare*, *stare*). Le verbe ainsi passivé est à la fois apte à décrire l'action nue, vue comme un processus en cours de réalisation au présent, et, ce qui fait son intérêt

---

<sup>13</sup> Son utilisation au présent avec ces verbes ne semble pas antérieure au 17<sup>ème</sup> siècle (article « Passif » de Bonnard). Au 16<sup>ème</sup> siècle, Louis Meigret, dans sa grammaire, la refuse très clairement. Il distingue l'aspect intrinsèque du verbe selon le critère « continuité » opposé à « perfection et fin d'action » (op.cit.:135). Un « continu » est un verbe comme aimer, qui décrit un état; un « perfectif » comme blesser n'a pas à cette époque de présent passif: « Je suis blessé ne se pourra résoudre par l'actif présent *on me blesse* ». Seule exception: la répétition, qui donne aux perfectifs l'aspect continu « Je suis tous les jours battu ».

Ceci conduit à penser que le passif est entré dans la grammaire française sous son aspect statif, avec la copule, et que la langue est restée longtemps sans véritable voix passive.

pour la diathèse de mise au premier rang de la relation patient-action, la modification subie par le patient<sup>14</sup>.

La modification en devenir s'applique soit à la réalisation d'un état de chose (impersonnel passif), soit à la « modification » du patient telle que décrite par le participe passé:

(26a) Il est mangé = il devient réalisé l'action de manger

(26b) Le biscuit est (présent passif) mangé= le biscuit devient mangé

ce qui se glose par: il devient réalisé que le biscuit est mangé ----> le biscuit devient mangé

Le verbe aspectuel processif *être* se comporte donc comme un auxiliaire, qui emprunte son sujet et son complément à une prédication attributive complément. Dans l'actif, il est en quelque sorte enchâssé dans la prédication agentive:

(1) Pierre mange le biscuit

= Pierre fait devenir réalisée l'action de manger le biscuit / ...fait devenir mangé le biscuit

(avec au second rang soit la prédication d'action, soit la prédication patient-action, correspondant aux passifs impersonnel et personnel). Dans ce sens, il se distingue nettement de la simple copule, qui n'a pas d'aspect processif: jamais *il est malade* ou *il est couché* ne signifient *il devient malade*, *il devient couché*.

#### 8. Le passif des verbes statifs et des verbes d'activité non téliques.

Les verbes qui dénotent, non le déroulement d'une action, mais un état, ont un passif qu'on peut supposer construit de façon identique, avec *être* processif, mais qui, appliqué à des verbes à aspect intrinsèque statif, produisent une interprétation non distinguable de celle d'un passif adjectival:

(27) Pierre est aimé de Marie

décrit un état de Pierre tout autant qu'une « action » de Marie. Dans ce cas, l'accompli note logiquement un état disparu, et non le début d'une situation d'accompli:

(27a) Pierre a été aimé (\*donc il l'est maintenant)

Les verbes d'activité non téliques (Helland 1997), sont des verbes qui n'aboutissent pas à un accomplissement stable distinct de l'activité qu'ils dénotent ( par exemple: *caresser*, *rechercher*, *surveiller*). Leur accompli est également un état disparu:

(29) Pierre a été surveillé par la police

et le présent de *être* est un présent passif, non un accompli:

(29a) Pierre est surveillé par la police

Il existe aussi des verbes qui, selon leurs actants, ont l'une ou l'autre interprétation:

(30) La ville a été entourée de murailles par les Romains

est un passif processif, qui, à l'accompli, devient un passif statif dans:

<sup>14</sup> Ce qui unifie sémantiquement tous les emplois de *être+pp*: le verbe est alors adapté à l'expression de premier rang d'une action affectant l'actant. C'est bien une action affectant l'actant promouvable comme sujet qui caractérise les verbes à auxiliaire accompli en « être », comme l'accompli des pronominaux réfléchis. L'emploi d'une forme unique a donc sa justification, même si elle ne distingue pas le présent de l'accompli. Cependant, certains verbes à auxiliaire *avoir* ont aussi un premier actant modifié par l'action: *subir*, *bouger*, *trinquer*, *encaisser*...

(30a) Le ville est entourée par des murailles  
avec changement de l'agent, par promotion à ce rôle de l'instrumental. Il faut donc supposer que ces contextes: situations sans changement d'état, actions sans progression vers un achèvement, accomplis, neutralisent l'opposition entre *être* processif et la copule. Il y a pourtant bien ici passif, selon nos critères: diathèse non canonique, manifeste par la présence d'un agent construit comme circonstanciel, et « voix » passive: construction verbale respectant les contraintes aspectuelles et temporelles du verbe (ou du moins d'un des sens de celui-ci). L'exemple (30) montre bien qu'ici, la copule de l'accompli permet un vrai passif, identifiable comme tel parce qu'un actant change de rôle, et que le verbe a un sens statif possible. Y a-t-il pour autant deux auxiliaires de passif, un processif et un statif? Il semble préférable de maintenir que le passif se manifeste par un auxiliaire unique, avec la contrainte suivante: respecter le mode d'action du verbe quel que soit le temps. Selon le verbe ou même la construction de celui-ci en contexte, *être* aura le sens processif ou le sens statif, qui n'est rien d'autre que la suppression du sème processif, aboutissant à la copule. Dès lors, il devient difficile<sup>15</sup>, sinon impossible, d'identifier le passif par la construction verbale: reste l'autre face de la corrélation, la mise en évidence d'une diathèse non canonique, qui passe par l'expression de l'agent.

#### 9. Le passif adjectival est-il aussi (et toujours) un passif?

Le « passif adjectival » (H.P.Helland), passif « d'état » ou de « Zustand » se présente comme l'aboutissement de l'action décrite par le passif processif. Le verbe *être* change de sens, signifiant alors l'état atteint par achèvement de l'action:

(31) Le biscuit est mangé (=il a disparu)

Il faut d'abord voir qu'il n'y a pas de passage systématique d'une action verbale à un passif adjectival: la construction adjectivale du participe passé n'est pas disponible si l'action n'aboutit pas à un état achevé stable (Helland). Dans certains cas, comme avec *tuer*, il paraît difficile de passer du passif processif accompli au passif adjectival<sup>16</sup>:

(32) Il a été tué ----> ?? Il est (maintenant) tué

La construction adjectivale n'est donc pas systématiquement dérivée du passif processif: elle est conditionnée par le mode d'action du verbe. Respecte-t-elle par ailleurs les critères définitoires du passif? On sait que la question est controversée. Pour y répondre, il nous faut utiliser les critères qui découlent de l'analyse proposée ci-dessus: le passif est à la fois une diathèse non canonique qui modifie le rang de la relation agent-action, et une adaptation du verbe à l'expression de cette diathèse. Cette modification du verbe se fait de deux façons: par le choix du participe passé; par le choix d'un auxiliaire.

<sup>15</sup> Ce que propose pourtant Helland 1997: 108, pour les procès non téléliques. Il faut alors trouver au participe passé des propriétés adjectivales. L'emploi de *très* ne me semble pas probant:

Luc est très surveillé par sa mère  
paraissant passif, du fait de l'agent.

<sup>16</sup> A nuancer sans doute. Il me semble que:

*Ils sont tous tués*  
est attributif.

Le problème des limites du passif se pose donc pour les constructions accomplies de type résultatif. Y retrouve-t-on tous les ingrédients de la corrélation? La réponse est forcément négative. Dans le meilleur des cas, il y a bien expression de la diathèse passive, avec agent présent ou compris dans l'interprétation. Cependant le verbe *être* est non pas l'auxiliaire processif, mais la seule copule. Sur un point, un seul, il y a un élément qui manque: un auxiliaire transparent du point de vue aspectuel, et qui respecte le mode d'action inhérent du verbe, en permettant sa construction au présent. On obtient alors une construction qu'on peut évidemment nommer passive, c'est une question de pure terminologie grammaticale, mais qui n'en a pas un des traits caractéristiques: l'auxiliaire qu'on a appelé processif. Or, une des propriétés de cet auxiliaire processif est fondamentale pour la grammaticalisation de la diathèse passive: seul l'auxiliaire processif oblige à supposer l'existence d'un agent. Un exemple: *casser* est un verbe « neutre » qui permet une construction soit avec un agent externe, soit avec un « acteur » qui est à la fois agent et patient (interprétation normale de *la branche a cassé*). La construction avec *être* peut être la copule du « passif adjectival » ou l'auxiliaire processif:

(33) La branche est cassée

Dans l'interprétation accomplie, rien ne suggère l'existence d'un agent extérieur à la branche. Par contre, dans l'interprétation processive (le présent passif), la diathèse neutre devient impossible: il faut supposer ici un agent externe:

(34) La branche est cassée par le vent, par Luc...(# la branche casse d'elle-même, se casse)

Autrement dit, l'auxiliaire du passif processif, loin d'effacer l'agent, oblige à son interprétation. On a déjà constaté ce phénomène avec les verbes atmosphériques, et cela cadre parfaitement avec la contrainte mise en évidence par Gaatone sur les passifs impersonnels. Le passif processif est donc de ce point de vue la réalisation la plus achevée de la diathèse passive telle qu'on l'a décrite.

A l'opposé, la copule qui introduit l'accompli ne réalise qu'un pseudo-passif, qui doit, pour être compris comme tel, accumuler les autres propriétés définitoires:

-si possible, réaliser l'agent; au moins, permettre son interprétation.

-faire sentir le lien entre la construction accomplie et le processus.

On peut quand même distinguer: parmi les constructions sans auxiliaire processif, certaines permettent ce lien avec le vrai passif; d'autres sont purement adjectivales.

#### 10. Constructions de type adjectival non passives.

On sait que certaines constructions en *être* + pp sont purement adjectivales, parce que rien ne relie à un choix de diathèse, ou à une modification de la voix verbale par rapport à une construction canonique. Par exemple:

(35) Luc est borné

(36) Jean est divorcé

Au degré immédiatement au-dessus d'une échelle de « passivité », on trouvera des constructions dans lesquelles le sujet est bien ce qui serait dans d'autres constructions le second actant, mais avec les propriétés suivantes:

-il n'y a pas d'agent.

-il n'y a pas de reconstitution sémantique nécessaire d'un agent.

-il n'y a pas de dérivation par implication à partir d'un passif processif.

-il n'y a pas de construction impersonnelle associée.

Considérons:

(37) La mer est salée

Rien n'oblige à considérer qu'il y a, ou qu'il y a eu, un agent quelconque ayant salé la mer. L'un des critères fondamentaux du passif -la dégradation de l'agent, sans sa disparition totale, n'est plus présent. Il n'y a pas non plus d'implication d'une opération antérieure de salage. Il y a ici simplement utilisation des propriétés adjectivales du participe, et le verbe est la simple copule.

Le passif est évidemment possible, soit sous un aspect processif, soit sous la variante d'un aspect statif (habituel):

(37a) La mer a été salée par les éruptions volcaniques primitives

(37b) La mer est salée par l'action des rifts océaniques

L'ambiguïté apparaît bien au passé composé:

(37c) La mer a été salée

Soit la phrase signifie implicitement: elle ne l'est plus actuellement (c'est donc le passé de la construction adjectivale), soit elle renvoie à un processus antérieur, qui fait qu'elle est maintenant salée. Dans ce sens accompli, elle oblige à l'interprétation d'un agent, et il s'agit bien d'un passif.

On ne change pas de catégorie avec un exemple comme:

(38) La soupe est salée

parce qu'il y a ici aussi une possibilité d'absence totale d'agent: la soupe peut être salée par la seule cuisson de ses ingrédients, sans présupposer une opération de salage. Dans ce sens, toutes ces constructions adjectivales du participe passé sont dépourvues des propriétés justifiant l'emploi du terme passif. Par exemple, dans:

(39) La porte est ouverte

il peut être compris (Helland 1997) que la porte s'est ouverte d'elle-même, sans agent extérieur. Il convient sans doute de réserver l'appellation « passif » à l'interprétation maintenant l'obligation de l'agent dans l'interprétation.

## 11. Le pseudo-passif d'état.

D. Gaatone renonce à définir le passif à partir d'une certaine forme du verbe support: pour lui, ce qui fait le passif, c'est essentiellement le participe passé, pas nécessairement l'emploi de l'auxiliaire processif *être*. Les constructions adjectivales évoquées ci-dessus sont construites avec la copule, et non avec cet auxiliaire, et elles sont peu aptes d'elles-mêmes à exprimer la diathèse passive. On peut donc vouloir attribuer à *être* processif (réalisé ou sous-jacent) les principales propriétés de la phrase passive: présence de l'agent soit sous forme d'un complément prépositionnel, soit comme contrainte interprétative, construction impersonnelle possible, lien sémantique transparent avec l'interprétation agentive. De fait, dans la plupart des cas, l'introduction d'un agent explicite supprime le sens accompli/adjectival et rétablit le sens processif:

(40) La ville est entourée de murailles

(40a) La ville est entourée de murailles par les Romains

Cette seconde phrase n'a plus le sens adjectival de la première.

Il existe cependant des possibilités, dont l'étendue exacte reste à déterminer malgré les travaux déjà mentionnés, de constructions à agent exprimé sans les

propriétés aspectuelles de l'auxiliaire du passif. P. Skårup 1998 le montre avec cet exemple réel:

(41) Elle était prévenue contre moi par tant d'amis communs  
qui semble bien être la version adjectivale dérivée de:

(41a) Tant d'amis communs l'avaient prévenue contre moi  
dont le passif processif serait:

(41b) Elle avait été prévenue contre moi par tant d'amis communs

Certains cas sont plus nets:

(42) Ces lettres sont écrites par des personnes différentes  
qui est à rapprocher, avec son sens accompli et avec l'agent, de:

(42a) Ces lettres ont été écrites par des personnes différentes

L'agent n'impose pas toujours l'interprétation processive, disponible par ailleurs bien entendu (au présent passif: ces lettres sont en cours d'écriture).

Autres exemples:

(43) Tout était très bien arrangé par les maîtres de maison  
renvoie non au présent, mais à l'accompli:

(43a) Les maîtres de maison avaient tout très bien arrangé  
plutôt que:

(43b) Les maîtres de maison arrangeaient tout très bien

Idem, dans:

(44) Tout est prévu par les organisateurs

(44a) Les organisateurs ont tout prévu

Dans les mêmes conditions, l'impersonnel est parfois possible:

(45) Il est maintenant prouvé qu'il a triché  
signifie:

(45a) On a prouvé qu'il a triché

et non:

(45b) On prouve qu'il a triché

Les conditions dans lesquelles ces constructions sont possibles ne sont pas entièrement élucidées. On y retrouve les éléments caractéristiques du passif, et notamment la présence d'un agent au rang de circonstanciel, ou l'obligation de l'interpréter. Tout est ici affaire d'étiquette, mais il est certain que ces constructions sont plus légitimement passives que les constructions adjectivales du paragraphe précédent. Il manque cependant à ce « passif d'état » la « voix » passive du verbe, ou peut-être faut-il voir dans la forme verbale un parfait passif original? La question reste ouverte.

## 12. Conclusion.

On a analysé le passif comme la corrélation entre une diathèse non canonique, par changement de rang de la relation agent-action verbale, et une forme particulière de construction verbale faisant appel à une valeur particulière de *être*. Ce faisant, on a pu voir quelle relation particulière produit le passif impersonnel, et en particulier pourquoi cette construction suppose un agent dans son interprétation. Dans sa construction grammaticale, le passif prototypique est le passif « processif », qui respecte le mode d'action du verbe non auxilié, et qui est neutralisé avec les constructions verbales à aspect statif. L'accompli exprimé par le présent de l'auxiliaire n'est donc pas un passif par sa construction verbale.

Cependant, la construction à l'accompli peut parfois être réinterprétée comme un passif: le passif devenu statif des verbes dans lesquels par exemple l'instrumental devient un agent de substitution. Tout autre est le cas du curieux passif/accompli, passif de « Zustand », ou passif d'état, de certains verbes qui autorisent simultanément l'expression de l'agent et celle de l'accompli par un seul auxiliaire. La construction n'est passive que par la diathèse, pas par la construction grammaticale de son verbe. Dans les deux cas, le critère crucial est la nécessité dans l'interprétation de la relation agent-action. Au-delà, on trouve le « passif adjectival », qui n'est plus, au mieux, qu'un dérivé discursif du passif processif. C'est donc là, entre ces constructions très proches, qu'il faut sans doute fixer une frontière qui ne soit pas trop arbitraire.

## Bibliographie

- Bonnard H. (1971-1978): Articles de langue et de linguistique du *Grand Larousse de la Langue Française*, Paris, Larousse.
- Brahim A. (1996): *L'occultif*, Etudes linguistiques, vol.2, Tunis, Association tunisienne de linguistique.
- Damourette J. & Pichon E.(1911-1940): *Des mots à la pensée, Essai de grammaire de la langue française*, Paris, D'Artrey.
- Desclés J.P. & Guentchéva Z. (1993): « Le passif dans le système des voix du français », *Langages*, 109, 73-102.
- Engwer T. (1931): *Vom Passiv und seinem Gebrauch im heutigen Französischen*, Jena, W.Gronau.
- Gatone D. (1998): *Le passif en français*, Paris-Bruxelles, Duculot.
- Gross G. (1993): « Les passifs nominaux », *Langages*, 109, 103-123.
- Gross M. (1981): « Les bases empiriques de la notion de prédicat sémantique », *Langages*, 63, 7-52.
- Helland H.P. (1997): *Le passif périphrastique en français*, non publié.
- Helland H.P. (1998): « Le passif verbal et le passif adjectival », communication au colloque sur le passif, Copenhague.
- Herslund M. (1988): *Le datif en français*, Louvain, Peeters.
- Lamiroy B. (1993): « Pourquoi il y a deux passifs », *Langages*, 109, 53-72.
- Leclère Ch. (1993): « Classes de construction directe sans passif », *Langages*, 109, 7-31.
- Meigret L. (1550): *Le tretté de la grammere françoese*, Slatkine Reprints, 1970.
- Nølke H. (1994): *Linguistique modulaire*, Louvain, Peeters.
- Riegel M., Pellat J.C., Rioul R. (1994): *Grammaire méthodique du français*, Paris, Puf.
- Rivière N. (1981): *La construction impersonnelle en français contemporain*, Paris, ED. Jean Favard.
- Rivière N. (1990): « Le participe passé est-il verbe ou adjectif? », *Travaux de linguistique et de philologie*, XXVIII, 131-169.
- Schmitt Jensen J. (1963): « Vorgang et Zustand des formes passives et leurs rapports avec l'aspect du verbe en français moderne », dans *Etudes romanes dédiées à Andreas Blinkenberg*, Copenhague, Munksgaard, 59-83.
- Shibatani M. (1985): « Passives and related constructions: a prototype analysis », *Language*, 61, 821-848.
- Skårup P. (1998): « Les emplois de être + participe passé en français contemporain », dans: Bilger M., van den Eynde K., Gadet F.: *Analyses linguistiques et approches de l'oral, Recueil d'études offert en hommage à Claire Blanche-Benveniste*, Leuven, Orbis supplementa, Peeters, 257-265.
- Togebly K. (1982-1985): *Grammaire française*, Copenhague, Akademisk Forlag.
- Vikner K. (1985): « L'aspect comme modificateur du mode d'action: à propos de la construction être + participe passé », *Langue française*, 67, 95-113.